

## Les villes moyennes gèrent leurs déchets en régie directe

(UI du 18.9.13) - La collecte des déchets reste majoritairement gérée en régie directe sur le territoire des villes moyennes, à l'inverse du processus de traitement, très majoritairement délégué. C'est un des enseignements du document que vient de publier la **Fédération** des villes moyennes, dans sa collection "Repères municipaux", intitulé "*Collecte et traitement des déchets ménagers : quels coûts dans les villes moyennes ?*". Réalisé à partir d'une enquête élargie auprès de ses adhérents (1), ce guide indique aussi que les coûts de collecte et de traitement restent globalement fonction des quantités produites, mais apparaissent relativement hétérogènes d'une ville à une autre. Il illustre enfin les enjeux d'une gestion plus efficace des déchets ménagers, notamment grâce aux retours sur investissements existants en matière de tri ou de procédés de valorisation énergétique.

(1) Réponses obtenues auprès de plus de 70 territoires de villes moyennes.